

2022/04/22

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 avril 2022 - Délibération n° 2022/04/22

Objet : PROPOSITION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CREUSE SUD-OUEST.

L'an deux mille vingt-deux, le 05 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 29 mars 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain - GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel - POITOU Delphine - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph - NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude - CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVE Nadine – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. LAINE Joël.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
4. M. GAUTIER Laurent donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
6. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves.
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. LAINE Joël.
8. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. CLOCHON Bruno.
9. Mme SALADIN Christine donne pouvoir à M. ROYERE Joël.

Suppléances : M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire.

En exercice	Présents	Votants			
64	40	49			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
49	-	-			

Vu les articles L. 133-1 à L. 133-3-1 du code du tourisme portant disposition de communes applicables **SLOW**
de tourisme,

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sous statut associatif,

Vu la délibération n° 2019/04/30 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2019 approuvant la signature d'une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme intercommunal pour la période 2019-2021,

M. Le Président rappelle au Conseil communautaire que la dernière convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Office de Tourisme Intercommunal est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

Pour étudier le renouvellement de ce partenariat, un groupe de travail composé de représentants de la Communauté de communes a été constitué pour définir les termes de la nouvelle convention d'objectifs à soumettre aux votes du Conseil communautaire Creuse Sud-Ouest et du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal. Les travaux et réflexions sont en cours.

Considérant la nécessité de garantir la continuité des services, les membres du bureau réunis le 22 mars 2022 proposent, dans l'attente de pouvoir étudier un projet de convention d'objectifs abouti et répondant à la commande politique, de prolonger par avenant la convention 2019-2021 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise M. Le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2019-2021 de l'Office de Tourisme Intercommunal tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

